



EAM
Anne
Bergunion



**Établissement
d'Accueil
Médicalisé
Anne BERGUNION**

**LIVRET
D'ACCUEIL**

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT .. P4

VOS DROITS P5

- L'APPLICATION DES TEXTES DE RÉFÉRENCE
- LE CVS (CONSEIL DE LA VIE SOCIALE)
- PROJET PERSONNALISÉ (P.P.)
- PROJET DE SOIN
- CONTRAT DE SÉJOUR
- LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)
- LA DÉONTOLOGIE DES PROFESSIONNELS
- PROTECTION JURIDIQUE DE MAJEURS
- DIRECTIVES ANTICIPÉES
- LA PERSONNE DE CONFIANCE
- LES PERSONNES QUALIFIÉES

LES PROFESSIONNELS QUI VOUS ACCOMPAGNENT P8

- L'ÉQUIPE DE DIRECTION
- L'ÉQUIPE SOIGNANTE
- L'ÉQUIPE SOCIO-ÉDUCATIVE (MONITEUR ÉDUCATEUR- ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ)
- LES AUTRES PROFESSIONNELS

LA VIE QUOTIDIENNE DANS L'ÉTABLISSEMENT P10

- VOTRE LOGEMENT
- LES ACTIVITÉS
- LES SÉJOURS
- FRAIS D'HÉBERGEMENT ET D'ENTRETIEN



Bienvenue

La direction ainsi que toute l'équipe de l'Établissement d'Accueil Médicalisé Anne Bergunion vous souhaitent la bienvenue.

Elles mettent tout en œuvre pour vous accompagner au plus près de vos attentes et vos besoins afin que vous puissiez être pleinement acteur de vos projets au sein de l'établissement.

Nous travaillons également avec des partenaires extérieurs afin de permettre à chacun de s'ouvrir et participer à la vie de la société.



L'ASSOCIATION ŒUVRES D'AVENIR

L'Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) Anne BERGUNION est géré par l'Association Œuvres d'Avenir dont les coordonnées sont les suivantes :

Œuvres d'Avenir BP 23 - 5, rue RAVON - 92340 BOURG-LA-REINE

L'Association « Œuvres d'Avenir », Association loi 1901, est née fin 2012 de la fusion des deux Associations Institut des Jeunes Sourds et Foyer Notre-Dame créées par la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame-du-Calvaire à Bourg-la-Reine, et de l'apport par la Congrégation des Sœurs Aveugles de Saint-Paul de ses établissements regroupés au sein de l'Œuvre des Jeunes Filles Aveugles à Paris. Conformément aux statuts, l'association Œuvres d'Avenir développe ses activités dans l'intérêt des personnes en situation de handicap et dans le respect des valeurs portées par les Congrégations fondatrices et reprises dans le projet associatif d'Œuvres d'Avenir.

www.oda.fr

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

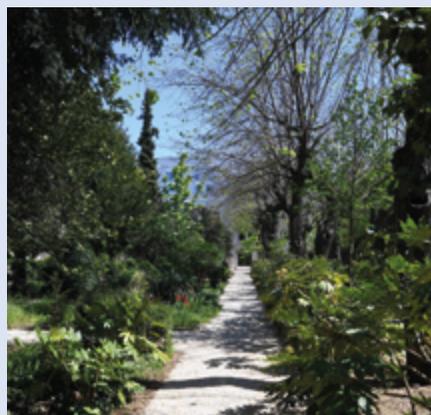
L'Établissement d'Accueil Médicalisé Anne Bergunion (EAM) accueille 75 personnes adultes, femmes ou hommes en hébergement permanent, dont 55 personnes en situation de polyhandicap et 20 personnes atteintes de déficience visuelle, présentant divers troubles associés. Cette population nécessite un accompagnement partiel ou total. 80% de la population accueillie est originaire du Département de Paris.

L'EAM est composé de 6 étages, 75 chambres individuelles équipées, de lieux de vie collectifs sur chaque étage et d'une terrasse accessible. Un grand jardin, accessible aux résidents, occupe l'arrière du bâtiment.

En adéquation avec le projet d'établissement, les équipes socio-éducatives et paramédicales mettent tout en œuvre pour vous permettre de développer des liens sociaux et favoriser votre inclusion dans la vie de la ville et de votre quartier (bénévolat de quartier, activités à l'extérieur ...) en élaborant avec vous un projet personnalisé dans le respect de votre projet de soin.

Chaque personne accueillie est accompagnée par 3 référents de l'équipe éducative et de l'équipe paramédicale et l'équipe de nuit qui finaliseront avec vous votre projet personnalisé.

L'Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) BERGUNION, situé au 88 avenue Denfert Rochereau à Paris 14^e, est implanté dans un quartier occupé historiquement par des congrégations et voué à des équipements médico-sociaux. La parcelle mesure 8100m² dont 4800m² en « Espace Vert Protégé » en pleine terre, ancien jardin de la Maison de Chateaubriand. Le site est partagé avec la Congrégation des Sœurs Aveugles de Saint-Paul, le Siège administratif de l'Association Œuvres D'avenir, l'IDES et le SIAM75 gérés par Œuvres D'avenir. L'accès principal du site se réalise par l'avenue Denfert Rochereau.



VOS DROITS

L'APPLICATION DES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- La Déclaration des Droits de l'Homme énoncée en 1789 et réaffirmée en 1948 dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme « tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ».
- Loi du 2 janvier 2002 n°2002-2.
- Loi du 11 février 2005 n°2005-102.
- Loi HPST du 21 juillet 2009.
- La Charte des Droits et Libertés des Personnes Accueillies.



LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Il est destiné à garantir vos droits. C'est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Il a pour vocation de favoriser votre participation (résidentes élues) et celle de vos proches (représentants de famille).

PROJET PERSONNALISÉ (P.P.)

Un projet personnalisé est élaboré pour chaque personne accueillie. Il constitue l'axe fondamental et le référentiel de qualité de l'accompagnement de la personne accueillie à l'EAM. Ce projet s'élabore avec vous, votre famille et/ou votre représentant légal et tous les intervenants impliqués dans votre accompagnement. Il prend en compte vos besoins, vos attentes. Tout est mis en œuvre pour favoriser votre participation à la vie de l'établissement et votre expression dans le choix de votre accompagnement. Le Projet Personnalisé est le fruit d'une collaboration régulière entre vous (et votre représentant légal) et les intervenants qui vous accompagnent. Il est co-construit avec vos référents qui rédigent avec vous votre projet. Il est réévalué chaque année.

PROJET DE SOIN

Le projet de soins définit les orientations et les priorités de votre accompagnement médical dans toutes ses dimensions : préventive, rééducative, éducative, relationnelle, curative et palliative. Les auxiliaires de santé, les accompagnants du quotidien et le personnel éducatif travaillent en collaboration au maintien de vos acquis et au développement de vos compétences. L'équipe médicale travaille en collaboration avec des établissements sanitaires et des praticiens libéraux sensibilisés au handicap (le dentiste, le CMP, ORL, ophtalmologiste, gynécologie Montsouris) afin de simplifier votre accès aux soins spécialisés.

CONTRAT DE SÉJOUR

Lors de votre admission, un contrat de séjour est signé entre vous et l'établissement. Il définit vos conditions d'accueil et d'accompagnement au sein de l'Établissement d'Accueil Médicalisé.

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données a pour vocation de mieux protéger vos données. Nous vous informons que les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre dossier et qu'elles font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont destinées exclusivement à l'EAM BERGUNION. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de transmission de vos données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, pour ce faire il vous suffit, en justifiant de votre identité, de vous adresser au Directeur de l'EAM par voie postale.

LA DÉONTOLOGIE DES PROFESSIONNELS

Nous avons l'obligation de confidentialité concernant votre dossier. Celui-ci est informatisé via le logiciel Netvie
Vous pouvez nous solliciter et être accompagné dans l'accès à votre dossier et aux informations médicales (loi HPST du 21 juillet 2009).
Les données font l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions légales.

PROTECTION JURIDIQUE DE MAJEURS

Dans le cas où une altération de vos facultés mentales ou corporelles vous met dans l'impossibilité de vous occuper seul de vos intérêts, des mesures de protection peuvent être mises en œuvre, conformément à la législation pour la protection des majeurs. Sur demande d'un parent, d'un de vos proches, du médecin, du chef d'établissement ou de vous-même, le juge des tutelles peut décider votre mise sous protection juridique.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Les directives anticipées vous permettent de formaliser par écrit votre volonté sur les décisions médicales relatives à votre fin de vie. Sur ce document, vous pouvez préciser si vous souhaitez poursuivre, limiter, décider de l'arrêt ou refuser le traitement ou les actes médicaux. Ces décisions rédigées par écrit permettent de respecter votre volonté dans le cas où vous ne seriez plus en capacité de vous exprimer à l'oral.

Si vous souhaitez rédiger vos directives anticipées, l'établissement met à votre disposition un formulaire pour vous guider. N'hésitez pas à aborder le sujet avec le médecin coordonnateur de l'établissement.



LA PERSONNE DE CONFIANCE

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner une personne de votre entourage pour vous accompagner dans les décisions à prendre. Il s'agit de la personne de confiance. Lorsque vous pouvez exprimer votre volonté, elle a une mission d'accompagnement.

La personne de confiance peut si vous le souhaitez :

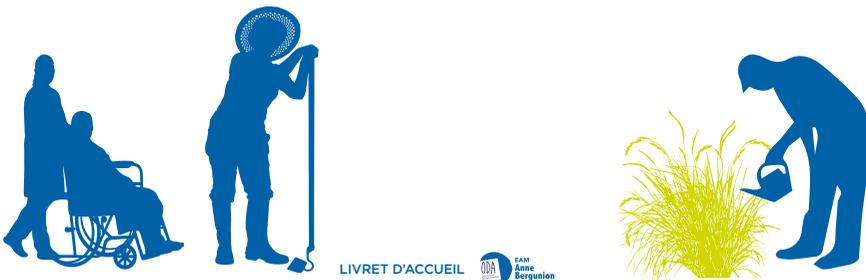
- vous soutenir dans votre cheminement personnel et vous aider dans vos décisions concernant votre accompagnement et votre santé ;
- assister aux consultations ou aux entretiens médicaux: elle vous assiste mais ne vous remplace pas ;
- prendre connaissance d'éléments de votre dossier s'accompagnement et médical en votre présence : elle n'aura pas accès à l'information en dehors de votre présence et ne devra pas divulguer des informations sans votre accord.

Si vous ne pouvez plus exprimer votre volonté, la personne de confiance a une mission de référent auprès de l'équipe pluridisciplinaire. Elle sera la personne consultée en priorité par l'équipe lors de tout questionnement sur la mise en œuvre, la poursuite de votre accompagnement global et recevra les informations nécessaires pour pouvoir exprimer ce que vous auriez souhaité.

Enfin, en l'absence de directives anticipées, le médecin a l'obligation de consulter votre personne de confiance dans le cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté afin de connaître vos souhaits relatifs à la fin de vie.

LES PERSONNES QUALIFIÉES

En cas de contentieux, l'établissement vous proposera une réunion de conciliation. En cas de désaccord, vous pouvez faire appel à un représentant de l'association et/ou un des membres du Conseil de Vie Sociale. Si le désaccord persiste, vous pouvez consulter la liste des « personnes qualifiées » affichée au sein de l'établissement, conformément aux dispositions de l'article L. 311-5 de la loi de Janvier 2002.



LES PROFESSIONNELS QUI VOUS ACCOMPAGNENT



L'ÉQUIPE DE DIRECTION

L'équipe de direction comprend le directeur, les chefs de service et le cadre de santé. Elle porte une attention particulière à la qualité de l'accompagnement global et à la sécurité de fonctionnement. Elle assure le suivi des objectifs du projet d'établissement et des différents plans d'actions visant à améliorer en permanence l'organisation et l'accompagnement du résident.

L'ÉQUIPE SOIGNANTE

Le médecin généraliste coordinateur est présent tous les jours ouvrés sur l'établissement. Il apporte ses compétences pour la prise en soin des résidents et pour le renforcement des compétences des professionnels de terrain. Il est en charge avec les équipes d'élaborer le projet de soins du résident.

Le cadre de santé anime et coordonne l'équipe paramédicale en veillant à l'efficacité et à la qualité des prises en charge constituant ainsi un rouage essentiel et central dans l'organisation du « prendre soin » des personnes accueillies.

La psychologue, dont le rôle est de vous aider à vous adapter à votre nouvelle vie dans l'établissement. Elle peut également accompagner votre famille qu'elle reçoit sur rendez-vous.

la neuropsychologue dont le travail se concentre sur l'évaluation des troubles neuropsychologiques et le développement des aptitudes cognitives préservées en les stimulant et/ou en contournant les fragilités et déficits.

Le médecin physique et de réadaptation (MPR) qui assure les soins de rééducation et de réadaptation. Il a pour rôle de coordonner et d'assurer la mise en application de toutes les mesures visant à prévenir ou réduire au minimum inévitable les conséquences fonctionnelles physiques, psychologiques des déficiences et des incapacités.

Les infirmiers présents 7 jours/7 et 24h/24 réalisent les soins infirmiers requis par l'état de santé des résidents.

Les aides-soignants(es) et accompagnants éducatif et social assurent les soins d'hygiène et de confort sous la responsabilité et le contrôle des infirmiers.

Le kinésithérapeute a pour objectifs de maintenir et d'améliorer vos capacités motrices, psychiques et sociales et de permettre leur utilisation dans leurs activités quotidiennes, au maximum.

L'ergothérapeute exerce en collaboration avec l'équipe pour favoriser l'indépendance et l'autonomie du résident polyhandicapé, notamment dans tous les actes de vie quotidienne, comme les soins personnels, la mobilité, les déplacements, la communication.

Le psychomotricien est habilité, sur prescription médicale, à accomplir des prestations de rééducation et de réadaptation fonctionnelle. La rééducation vise à rétablir ou maintenir une fonction de votre corps et à répondre à des besoins en matière de santé somatique et psychique. La réadaptation, elle, vise à élaborer les stratégies de contournement vous permettant de réaliser les activités quotidiennes en tenant compte de vos caractéristiques individuelles.

L'instructeur de locomotion a pour objectif principal de vous rendre le plus autonome possible dans tous vos déplacements, mais aussi de favoriser votre confiance en vous et de vous amener à connaître vos capacités et limites.



L'ÉQUIPE SOCIO-ÉDUCATIVE (moniteur éducateur - éducateur spécialisé)

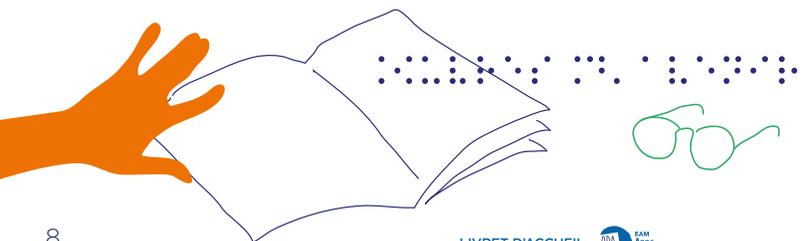
Dans une démarche de bienveillance, elle assure votre accompagnement au quotidien (activités, sorties, développement de l'autonomie...).

Les moniteurs éducateurs proposent des programmes d'activités adaptés à vos attentes. Son action est renforcée par les interventions de prestataires externes en semaine et le weekend.

La coordination du projet personnalisé est assurée par l'éducateur spécialisé coordinateur. Il est votre interlocuteur identifié et privilégié, ainsi qu'auprès de votre famille et représentants légaux. Il a une visibilité de l'ensemble de tous les intervenants et de leurs missions.

LES AUTRES PROFESSIONNELS

Les services administratifs participent au bon fonctionnement de l'établissement (agents d'accueil, assistant de service social, service des ressources humaines, secrétariat). **Le cuisinier et son équipe** préparent sur place une cuisine traditionnelle et familiale. Les agents techniques contribuent au bon fonctionnement de la structure.



LA VIE QUOTIDIENNE DANS L'ÉTABLISSEMENT

VOTRE LOGEMENT

Vous disposez d'une chambre individuelle. Vous pouvez apporter vos affaires personnelles et des objets auxquels vous tenez particulièrement qui personnaliseront votre lieu de vie et contribueront à votre bien-être.



LES ACTIVITÉS

Les activités proposées sont élaborées pour répondre à vos demandes ainsi qu'aux besoins observés par les équipes. Vous pouvez participer à des activités artistiques, culturelles ou à des ateliers qui ont lieu régulièrement au sein de l'établissement ou à l'extérieur : la musique, la chorale, la peinture, le tricot, bibliothèque, médiathèque, apprentissage du braille, atelier de parole, actualités, ateliers cuisine, bricolage, poney... Dans le cadre de votre projet personnalisé, il est possible de vous accompagner à des activités individuelles à l'extérieur de l'établissement. Des sorties sont régulièrement organisées : ferme de Paris, expositions, journée en plein air, pique-nique... Des activités sportives sont aussi proposées piscine, gymnastique douce, promenade, sortie tandem...

LES SÉJOURS

De courts séjours en groupe de 5 à 7 résidents environ sont régulièrement organisés par l'équipe éducative et paramédicale. Vous serez associé par les professionnels à l'élaboration du programme de votre séjour. Ils donnent l'opportunité de rompre avec la vie en collectivité et de profiter d'un accompagnement plus individualisé. C'est également une continuité du travail effectué tout au long de l'année avec une gestion du quotidien et des activités totalement différentes de celles organisées habituellement. Ils sont toujours placés sous le signe de la découverte et de la convivialité.

FRAIS D'HÉBERGEMENT ET D'ENTRETIEN

Ils sont principalement à votre charge. Les frais sont calculés en fonction de vos ressources et plafonnés afin que vous conserviez à votre disposition un minimum de moyens financiers, équivalent au moins à 30 % du montant mensuel de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) que vous percevez. Compte tenu de la somme devant être laissée à votre disposition, le surplus des frais d'hébergement et d'entretien sont pris en charge par l'Aide sociale du département. Il convient de vous renseigner auprès du conseil départemental pour obtenir un complément d'informations.





Design graphique Cécile Bélonie - Photos bâtiments © Frédéric Achadou • Photos : AdobeStock / S.Kobold - Photographesieu - OceanProd - M.Dorr & M.Frommherz - OlesiaBliker - kityfly



EAM ANNE BERGUNION

88, avenue Denfert-Rochereau

75014 Paris

Tél : 01 43 35 08 70

email : eambergunion@oda.fr

www.oda.fr



Juillet 2021